

Conditions générales des formations de l'IREPS Bretagne (conditions générales de vente)

1. Objet

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les formations organisées par l'IREPS Bretagne, qu'elles soient payantes ou non.

2. Conditions de paiement

Paiement par le client, la cliente

Lorsque que la formation est prise en charge par la cliente, le client, un chèque correspondant au montant des frais d'inscription doit être envoyé à l'IREPS Bretagne à réception de la facture.

Paiement par un organisme tiers (OPCO...)

Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO...), il appartient au client :

- de vérifier directement l'imputabilité de la formation auprès de l'organisme
- de faire la demande de prise en charge avant la formation
- d'indiquer explicitement sur le bulletin d'inscription quel sera l'établissement à facturer, en indiquant précisément sa raison sociale et son adresse postale.

Si l'accord de prise en charge de l'organisme tiers ne parvient pas à l'IREPS Bretagne avant le premier jour de la formation, les frais de formation seront intégralement facturés à la cliente, au client.

En cas de prise en charge partielle par un organisme tiers, la part non prise en charge sera facturée directement à la cliente, au client.

Dans le cas où l'organisme tiers n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.), le coût de l'ensemble de la formation resterait dû par la cliente, le client.

3. Conditions d'annulation

Paiement par la cliente, le client

Jusqu'à 30 jours calendaires avant le 1er jour de formation, les annulations ne donnent pas lieu à facturation. Après cette date, le montant de l'inscription reste dû en totalité (sauf sur présentation d'un justificatif médical). Toute annulation devra être signalée par écrit.

Par l'IREPS Bretagne

L'IREPS se réserve le droit d'annuler la formation si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y

obligent, notamment si le nombre d'inscrits est insuffisant. La cliente, le client et les stagiaires seront alors informés de cette annulation et remboursés des frais d'inscription.

4. Propriété intellectuelle

L'IREPS Bretagne conserve l'intégralité des droits d'auteur sur le contenu des stages et sur la documentation fournie aux stagiaires.

Toute reproduction, modification ou diffusion à un tiers de tout ou partie de la documentation est interdite sans l'accord préalable des auteurs.

5. Modalité de passation de commande

Dans le cadre des formations en intra, l'offre est réputée acceptée dès la réception par l'IREPS Bretagne du devis ou de la proposition signée par tout représentant dûment habilité de la cliente, du le client. La signature du devis ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation des présentes conditions générales de vente et du règlement intérieur.

6. Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelque nature qu'ils soient, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution de la formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion de la convention, notamment les informations figurant dans la proposition de formation.

7. Communication

La cliente, le client accepte d'être cité.e par l'IREPS Bretagne comme client.e de ses formations. Sous réserve du respect des dispositions de l'article 6, l'IREPS Bretagne peut mentionner le nom de la cliente, du client dans ses listes de références, ses documents internes ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

8. Vérification de la présence en formation

La présence des stagiaires sera vérifiée par différents moyens adaptés, en fonction des modalités d'organisation des formations.

Pour certaines formations à distance, une copie d'écran montrant les visages et noms des participants pourra être réalisée par la.le formateur.trice.

Les informations concernées par le présent paragraphe ont pour unique but d'attester de la réalité de la participation du stagiaire à la formation. Elles ne seront en aucun cas publiées.